Informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de la société Bourrelier Group

dans le cadre de l'offre publique de retrait visant les actions Bourrelier Group initiée par la société civile M14

Le présent document relatif aux autres informations de la société Bourrelier Group a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (« **AMF** ») le 5 novembre 2026, conformément à l'article 231-28 de son règlement général et à son instruction n° 2006-07 du 25 juillet 2006. Ce document a été établi sous la responsabilité de Bourrelier Group.

Le présent document :

- incorpore par référence le rapport annuel pour l'exercice social clos le 31 décembre 2025 mis à la disposition du public le 30 avril 2026 et déposé auprès de l'AMF le jour même (le « **Rapport Annuel** ») ;

- incorpore par référence le rapport semestriel au 30 juin 2026 mis à la disposition du public le 9 octobre 2026 et déposé auprès de l'AMF le jour même (le « **Rapport Semestriel** ») ;

- complète la note d'information en réponse établie par la société Bourrelier Group relative à l'offre publique de retrait de M14, sur laquelle l'AMF a apposé son visa le 5 novembre 2026, sous le numéro 26-390, en application d'une décision de conformité du même jour (la « **Note en Réponse** »).

Le présent document et la Note en Réponse sont disponibles sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de la société Bourrelier Group (www.bourrelier-group.com) et peuvent être obtenus sans frais auprès du siège social de Bourrelier Group (5 rue Jean Monnet 94130 Nogent-sur-Marne).

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, un communiqué sera diffusé, au plus tard la veille de l'ouverture de l'offre publique de retrait, afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

Sommaire

1. Présentation et cadre de l'Offre 3
1.1 Présentation de l'Offre 3
1.2 Cadre de l'Offre 4
2. Informations requises au titre de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF 4
2.1 Caractéristiques générales de la Société 5
2.2 Structure et répartition du capital de la Société 6
2.3 Marché de l'Action Bourrelier Group 7
2.4 Composition des organes sociaux de la Société et direction générale 7
2.5 Informations relatives à la situation comptable et financière de la Société 10
2.6 Facteurs de risque 10
2.7 Procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage 10
3. Personne assumant la responsabilité du présent document 10

1. PRESENTATION ET CADRE DE L'OFFRE

1.1 Présentation de l'Offre

Le présent document a été établi par la société Bourrelier Group, société anonyme de droit français, au capital social de 31 106 715 euros, dont le siège social est situé 5 rue Jean Monnet 94130 Nogent-sur-Marne et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Créteil sous le numéro 957 504 608 (« **Bourrelier Group** » ou la « **Société** ») dans le cadre du dépôt auprès de l'AMF, intervenu le 24 juillet 2026[1] et effectué en application du Titre III du Livre II et plus particulièrement des articles 236-3 et 237-1 et suivants du règlement général de l'AMF, d'un projet d'offre publique de retrait initié par M14, une société civile au capital de 172 706 100 euros dont le siège social est situé 27 avenue de la Belle Gabrielle 94130 Nogent-sur-Marne et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Créteil sous le numéro 482 494 424 (« **M14** » ou l'« **Initiateur** »)[2] par lequel cette dernière s'engage irrévocablement à offrir aux actionnaires de la société Bourrelier Group, d'acquérir la totalité des actions Bourrelier Group[3] (les « **Actions** ») non détenues par M14 et le Concert Familial[4] (à l'exclusion des 14 987 Actions auto-détenues par la Société), soit 12 156 Actions représentant 12 444 droits de vote, c'est-à-dire 0,20% du capital et 0,10% des droits de vote de la Société[5], payable exclusivement en numéraire au prix de 67,60 euros par Action Bourrelier Group (le « **Prix de l'Offre** ») assorti de l'éventuel complément de prix dans les conditions et selon les modalités décrites au paragraphe 2.2 de la note d'information (la « **Note d'Information** ») établie par l'Initiateur (l'« **Offre** »).

Invest Securities garantit, en qualité d'établissement présentateur de l'Offre (la « **Banque Présentatrice** »), la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre en application des dispositions de l'article 231-13 du règlement général de l'AMF. Il est précisé que cette garantie ne s'applique pas au Complément de Prix (tel que défini au paragraphe 2.2 du Projet de Note d'Information).

Le Prix de l'Offre de 67,60 euros par Action Bourrelier Group inclut toute distribution ou tout droit au dividende au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025[6] qui serait éventuellement versé par Bourrelier Group avant la clôture de l'Offre.

L'Offre serait immédiatement suivie d'une procédure de Retrait Obligatoire prévue aux articles 237-1 et suivants du règlement général de l'AMF (le « **Retrait Obligatoire** ») si les conditions légales et réglementaires le permettent, qui viserait la totalité des Actions non apportées à l'Offre, moyennant une indemnisation égale au Prix de l'Offre, soit 67,60 euros par Action, nette de tous frais, outre l'éventuel Complément de Prix tel que défini au paragraphe 2.2 de la Note d'Information. En cas de mise en œuvre de la procédure de Retrait Obligatoire, Euronext Paris procéderait à la radiation des Actions d'Euronext Growth.

[1] Avis de l'AMF publié sous la référence n°226C1138, le 24 juillet 2026.

[2] Le capital de l'Initiateur est réparti comme suit :

			Parts	**Droits de vote**	
	Usufruit	Nue-propriété	Pleine propriété	Décisions collectives	Affectation du résultat
M. Jean-Claude Bourrelier	840 000	0	36 470	36 470	876 470
M[me] Michèle Bourrelier	0	0	4 330	4 330	4 330
M[me] Annabelle Bourrelier	0	280 000	282 087	562 087	282 087
M. Jean-Michel Bourrelier	0	280 000	282 087	562 087	282 087
M. Yoann Bourrelier	0	280 000	282 087	562 087	282 087
Total			**1 727 061**		**1 727 061**

[3] Les Actions de la Société sont admises aux négociations sur le système de négociation organisé Euronext Growth Paris (« **Euronext Growth** ») sous le code ISIN FR0000054421 (mnémonique ALBOU).

[4] Les Actions détenues par les enfants de M. Jean-Claude Bourrelier (M[me] Annabelle Bourrelier et MM. Jean-Michel Bourrelier et Yoann Bourrelier), qui siègent au conseil d'administration de Bourrelier Group et par son épouse (Mme Michèle Bourrelier) et qui constituent ensemble, avec M14, un concert au sens des dispositions de l'article L. 233-10, I du Code de commerce (le « **Concert Familial** »), ne sont pas visées par l'Offre.

[5] Sur la base d'un capital composé de 6 221 343 Actions représentant 12 384 609 droits de vote théoriques au 31 octobre 2026.

[6] Il est précisé qu'aucun dividende n'est prévu par Bourrelier Group au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 selon les résolutions adoptées par l'assemblée générale mixte du 23 juin 2026.

Il est précisé que dans la mesure où les actionnaires - autres que l'Initiateur et les personnes appartenant au Concert Familial - détiennent à la date de la Note d'Information moins de 10% du capital et des droits de vote de la Société, les conditions de détention prévues à l'article L. 433-4, II du Code monétaire et financier et aux articles 237-1 et suivants du règlement général de l'AMF pour la réalisation du Retrait Obligatoire sont déjà réunies.

1.2 Cadre de l'Offre

Le 24 juillet 2026, le projet de Note d'Information a été déposé auprès de l'AMF[7] par Invest Securities, agissant en qualité d'établissement présentateur. Il a été mis en ligne sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de Bourrelier Group (www.bourrelier-group.com)[8]. Un communiqué de l'Initiateur relatif aux termes du projet d'Offre a été diffusé, le 24 juillet 2026. Invest Securities, en sa qualité d'établissement présentateur de l'Offre, garantit, conformément à l'article 231-13 du règlement général de l'AMF, la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par M14 dans le cadre de l'Offre (à l'exception du Complément de Prix).

Le conseil d'administration de la Société a, lors de sa réunion du 2 juillet 2026, désigné le cabinet Jacques Potdevin et Associés (« **JPA** »), représenté par MM. Jacques Potdevin et Damien Potdevin, en qualité d'expert financier indépendant (l'« **Expert Indépendant** ») dans le cadre des dispositions de l'article 261-1, I, 1° et II, du règlement général de l'AMF, avec pour mission de préparer un rapport sur les conditions financières de l'Offre et du Retrait Obligatoire.

L'AMF a déclaré l'Offre conforme aux dispositions applicables dans une décision du 5 novembre 2026 emportant visa de la Note d'Information et de la Note en Réponse.

Le rapport du cabinet JPA, représenté par MM. Jacques Potdevin et Damien Potdevin, a été remis le 2 septembre 2026 établi conformément aux dispositions de l'article 261-1 I 1° et II du règlement général de l'AMF (le « **Rapport de l'Expert Indépendant** »). La Note en Réponse incluant le Rapport de l'Expert Indépendant, a été déposée par la Société auprès de l'AMF, le 2 septembre 2026.

L'Offre sera soumise au droit français.

Préalablement à l'ouverture de l'Offre, l'AMF et Euronext Paris publieront respectivement un avis d'ouverture et de calendrier ainsi qu'un avis annonçant les modalités et le calendrier de l'Offre.

Il est prévu que l'Offre reste ouverte pendant une période minimale de dix (10) jours de négociation.

La Note en Réponse est disponible sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et sur le site Internet de la Société (www.bourrelier-group.com) et peut être obtenu sans frais auprès du siège social de Bourrelier Group (5 rue Jean Monnet 94130 Nogent-sur-Marne).

Les termes et modalités de l'Offre sont décrits de manière détaillée dans la Note d'Information et dans la Note en Réponse. Le Rapport de l'Expert Indépendant est intégralement reproduit en Annexe 1 de la Note en Réponse.

2. INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et de l'article 6 de l'instruction de l'AMF n°2006-07 du 25 juillet 2006 telle que modifiée le 29 avril 2021, le présent document relatif aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de la Société est une mise à jour des éléments significatifs de l'information périodique et permanente publiée par la Société au cours de l'exercice et figurant dans le Rapport Annuel et le Rapport Semestriel qu'il incorpore par référence.

[7] Avis de l'AMF publié sous la référence n°226C1138, le 24 juillet 2026.
[8] La Note d'Information peut être obtenue sans frais auprès d'Invest Securities et de la société Bourrelier Group en application de l'article 231-16 du règlement général de l'AMF.

Le Rapport Annuel et le Rapport Semestriel sont disponibles sur le site internet de la société Bourrelier Group (www.bourrelier-group.com) et peuvent être obtenus sans frais auprès du siège social de Bourrelier Group (5 rue Jean Monnet 94130 Nogent-sur-Marne).

La Société publie ses communiqués de presse sur son site internet (www.bourrelier-group.com).

Les éléments significatifs du Rapport Annuel et du Rapport Semestriel sont mis à jour par les informations figurant dans la Note en Réponse, les communiqués publiés par la Société depuis la publication du Rapport Annuel et du Rapport Semestriel, ainsi que les autres informations figurant ci-après dans le présent document.

2.1 Caractéristiques générales de la Société

2.1.1 Assemblée générale mixte de Bourrelier Group

L'assemblée générale annuelle mixte des actionnaires de la Société s'est tenue le 23 juin 2026 au siège social de Bourrelier Group (l'« **Assemblée Générale** »). L'ensemble des résolutions soumises au vote (21 au total) a été approuvé à l'exception d'une seule[9].

L'avis de réunion valant avis de convocation de l'Assemblée Générale a été publié le 15 mai 2026 au bulletin des annonces légales et obligatoires n°58 (https://www.journal-officiel.gouv.fr/pages/balo-accueil/). Un communiqué sur les résultats des votes à l'Assemblée Générale a été publié sur le site internet de la Société, le 24 juin 2026, ci-joint en Annexe 1.

2.1.2 Statuts

2.1.2.1 Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration :

En vertu de l'article 12 des statuts, la Société est administrée par un conseil d'administration.

Les statuts ne prévoient pas de dispositions différentes de celles prévues par la loi et les règlements concernant la nomination et le remplacement des membres du conseil d'administration ou la modification des statuts.

Le nombre des membres du conseil d'administration fixé par l'article 12 des statuts doit être de trois au moins et de douze personnes au plus. Les membres du conseil d'administration sont des personnes physiques, propriétaires d'au moins d'une Action de la Société. Ils sont nommés par l'assemblée générale ordinaire pour une durée maximale de six années.

Le mandat des membres du conseil d'administration est renouvelable.

Les membres du conseil d'administration peuvent être révoqués, à tout moment, par l'assemblée générale.

Le nombre d'administrateurs ayant atteint l'âge de soixante-quinze (75) ans ne peut dépasser le tiers des membres du Conseil d'Administration. Lorsque l'âge limite est atteint, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office.

2.1.2.2 Pouvoirs du conseil d'administration :

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre, conformément à son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées

[9] La 20ème résolution de l'Assemblée Générale Annuelle portant sur l'autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans les conditions prévues à l'article L. 3332-18 et suivants du Code du travail, en faveur des adhérents à un plan d'épargne d'entreprise et dont l'inscription à l'ordre du jour de ladite assemblée était imposée par l'article L.225-129-6 du Code de commerce, a été rejetée.

d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

2.1.2.3 Transferts d'Actions :

Aucune restriction statutaire n'est applicable aux transferts d'Actions, celles-ci étant librement négociables, sous réserve des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur.

2.1.2.4 Droits de vote double :

L'article 11 des statuts de la Société prévoit l'attribution d'un droit de vote double à toutes les Actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins au nom du même actionnaire.

2.2 Structure et répartition du capital de la Société

A la date du présent document, le capital de la Société est composé de 6 221 343 Actions représentant 12 384 609 droits de vote théoriques[10], répartis comme suit :

	Capital	% du capital	Droits de vote	% des droits de vote
M14	6 150 848	98,87%	12 300 998	99,32%
M. Jean-Claude Bourrelier	30 533	0,49%	30 546	0,25%
Autres membres du Concert Familial Bourrelier[11]	12 819	0,21%	25 637	0,21%
dont :				
Mme Annabelle Bourrelier	*4 410*	*0,07%*	*8 820*	*0,07%*
M. Jean-Michel Bourrelier	*4 204*	*0,07%*	*8 408*	*0,07%*
M. Yoann Bourrelier	*4 204*	*0,07%*	*8 408*	*0,07%*
M^me^ Michèle Bourrelier	*1*	*0,00%*	*1*	*0,00%*
Sous-total Concert Familial	**6 194 200**	**99,56%**	**12 357 181**	**99,78%**
Autres membres du groupe familial Bourrelier[12]	2 961	0,05%	3 022	0,02%
Groupe familial Bourrelier	**6 197 161**	**99,61%**	**12 360 203**	**99,80%**
Public	9 195	0,15%	9 422	0,08%
Auto-détention	14 987	0,24%	14 987	0,12%
Total	**6 221 343**	**100,00%**	**12 384 609**	**100,00%**

A la date du présent document et à la connaissance de la Société, aucun autre actionnaire ne détient plus de 5% du capital ou des droits de vote de la Société.

Il n'existe aucun droit, titre de capital ou instrument financier pouvant donner accès, immédiatement ou à terme, au capital social ou aux droits de vote de la Société.

[10] Conformément à l'article 223-11 du règlement général de l'AMF, le nombre total de droits de vote a été déterminé en incluant les Actions dépourvues de droits de vote.

[11] Concert Familial constitué de M. Jean-Claude Bourrelier, de son épouse M^me^ Michèle Bourrelier, ainsi que de ses enfants M^me^ Annabelle Bourrelier, M. Jean-Michel Bourrelier et M. Yoann Bourrelier. Il est précisé que M. Jean-Claude Bourrelier, M^me^ Annabelle Bourrelier, M. Jean-Michel Bourrelier et M. Yoann Bourrelier siègent au conseil d'administration de Bourrelier Group.

[12] Membres de la famille Bourrelier ne siégeant pas au conseil d'administration de Bourrelier Group et n'appartenant pas au Concert Familial.

2.3 Marché de l'Action Bourrelier Group

Les Actions de la Société sont admises aux négociations sur le système de négociation organisé Euronext Growth à Paris sous le code ISIN FR0000054421 (mnémonique ALBOU).

Au 2 juillet 2026, lors de la dernière séance de négociation qui a précédé l'annonce du projet d'Offre, l'Action Bourrelier Group a clôturé à 48 euros sans qu'une Action ne soit échangée. Le cours de l'Action a atteint son plus haut sur les douze derniers mois avant l'annonce du projet d'Offre à 54 euros les 10 et 11 juin 2026 et son plus bas à 39,4 euros le 20 octobre 2025.

2.4 Composition des organes sociaux de la Société et direction générale

2.4.1 Composition du conseil d'administration de la Société

Le conseil d'administration de Bourrelier Group comprend actuellement cinq administrateurs, dont un indépendant. Il est composé comme suit :

- M. Jean-Claude Bourrelier, Président-directeur général de la Société ;
- M. Jean Criton, administrateur indépendant ;
- M^{me} Annabelle Bourrelier, administratrice ;
- M. Jean-Michel Bourrelier, administrateur ;
- M. Yoann Bourrelier, administrateur.

Le conseil d'administration de Bourrelier Group comporte un seul administrateur indépendant, M. Jean Criton, sur un total de cinq membres. Cette composition respecte les recommandations du Code Middlenext auquel se réfère la Société.

M. Jean Criton, administrateur indépendant, s'est vu confier par le conseil d'administration la mission d'assurer le suivi régulier des travaux de l'Expert Indépendant désigné par le conseil d'administration de la Société dans le cadre de l'Offre et notamment de répondre à ses demandes d'informations.

2.4.2 Direction générale

La direction générale de la Société, non dissociés, est assurée par le Président-directeur général, M. Jean-Claude Bourrelier.

Le Président-Directeur général assure sous sa responsabilité la direction générale de la Société. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées générales et au conseil d'administration.

2.4.3 Pouvoirs du conseil d'administration, en particulier en matière d'émission ou de rachat d'Actions

2.4.3.1 Pouvoirs du conseil d'administration de la Société :

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre, conformément à son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

2.4.3.2 Délégations et les autorisations conférées au conseil d'administration de Bourrelier Group par l'assemblée générale :

A la date du présent document, l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société a accordé au conseil d'administration de la Société les délégations et les autorisations suivantes en matière de rachat ou d'émission d'Actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre immédiatement ou à terme :

Objet de la délégation ou de l'autorisation	**Montant nominal maximal autorisé**	**Durée de la délégation ou de l'autorisation**	**Date de la résolution**
Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les Actions de la Société (**rachat d'Actions**)	10% du capital (prix d'intervention maximal de 55 euros)	23 décembre 2027 (18 mois)	23 juin 2026 10ème resolution
Autorisation au conseil pour réduire le capital de la Société par **annulation** d'Actions auto-détenues	10% du capital et par période de 24 mois	23 décembre 2027 (18 mois)	23 juin 2026 12ème résolution
Délégation au conseil d'administration lui donnant compétence pour procéder à l'émission de tout titre et/ou à l'augmentation du capital social, par émission d'Actions ordinaires et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à un titre de créance, **avec maintien du droit préférentiel de souscription (« DPS »)**	Actions : 19,5 millions d'euros (nominal) Titres de créance : 175 millions d'euros	23 août 2028 (26 mois)	23 juin 2026 13ème résolution
Délégation au Conseil d'Administration lui donnant compétence pour augmenter le capital social par émission, **avec suppression du DPS**, d'Actions ordinaires et/ou pour émettre toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à un titre de créance **par voie d'offres au public** autres que celles visées au paragraphe 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier	Actions : 19,5 millions d'euros (nominal) Titres de créance : 175 millions d'euros	23 août 2028 (26 mois)	23 juin 2026 14ème résolution
Délégation au Conseil d'Administration lui donnant compétence pour augmenter le capital social par émission**, avec suppression du DPS**, d'Actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre immédiatement ou à terme par la Société **par voie d'offres à des investisseurs qualifiés ou à un**	Actions : 19,5 millions d'euros (nominal) Titres de créance : 175 millions d'euros Et dans la limite de 30% du capital social par an	23 août 2028 (26 mois)	23 juin 2026 15ème résolution

Objet de la délégation ou de l'autorisation	**Montant nominal maximal autorisé**	**Durée de la délégation ou de l'autorisation**	**Date de la résolution**
cercle restreint d'investisseurs visés au paragraphe 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier et de l'article 2(e) du règlement (UE) n° 2017/1129 du 14 juin 2017			
Délégation au Conseil d'Administration lui donnant compétence pour augmenter le capital social, **avec suppression du DPS** ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre immédiatement ou à terme par la Société, **réservée à une ou plusieurs personne(s) nommément désignée(s)**	Actions : 19,5 millions d'euros (nominal) Titres de créance : 175 millions d'euros Et dans la limite de 30% du capital social par an	23 décembre 2027 (18 mois)	23 juin 2026 16ème résolution
Autorisation donnée au Conseil d'Administration en cas d'augmentation de capital avec ou sans suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, **d'augmenter le nombre de titres à émettre** décidées dans le cadre des délégations en vertu des 13ème à 16ème résolutions de l'Assemblée Générale ci-dessus	Plafond de 15% de l'émission initiale Actions : 19,5 millions d'euros (nominal)	23 août 2028 (26 mois)	23 juin 2026 17ème résolution
Délégation au Conseil d'Administration lui donnant compétence pour **augmenter le capital social par incorporation de bénéfices, de réserves ou de primes** et attribution d'actions gratuites ou élévation de la valeur nominale des actions existantes.	Actions : 19,5 millions d'euros (nominal)	23 août 2028 (26 mois)	23 juin 2026 18ème résolution
Plafond global des émissions susceptibles d'être réalisées en vertu des délégations adoptées au titre des 13ème à 18ème résolutions de l'Assemblée Générale en matière d'émission d'Actions ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre immédiatement ou à terme.	Actions : 19,5 millions d'euros (nominal) Titres de créance : 175 millions d'euros		23 juin 2026 19ème résolution

Il est précisé que les délégations et les autorisations adoptées lors de l'Assemblée Générale du 23 juin 2026, en vertu des 13ème à 16ème résolutions ainsi que de la 18ème résolution, pourront être utilisées à tout moment par le conseil d'administration jusqu'à leur expiration, y compris en période d'offre publique visant les titres de la Société.

2.5 Informations relatives à la situation comptable et financière de la Société

Les éléments financiers et comptables, en ce compris les comptes annuels au 31 décembre 2025 de la Société, le rapport des commissaires aux comptes sur lesdits comptes annuels, ainsi que les comptes semestriels au 30 juin 2026 de la Société, ont été diffusés.

2.6 Facteurs de risque

Les facteurs de risque sont décrits dans le Rapport Annuel[13] et mis à jour dans le Rapport Semestriel[14] au titre des principaux risques et incertitudes.

La Société n'a pas connaissance, à la date du présent document, de risques significatifs autres que ceux mentionnés dans le Rapport Annuel tels que mis à jour dans le Rapport Semestriel, ni de risques significatifs liés à l'Offre.

2.7 Procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage

A la date du présent document, il n'existe, en dehors des litiges présentés dans le Rapport Annuel[15] et à la connaissance de la Société, aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, ni aucun fait exceptionnel, autre que l'Offre et les opérations qui y sont liées, susceptible d'affecter défavorablement son activité, son patrimoine, ses résultats et sa situation financière.

3. PERSONNE ASSUMANT LA RESPONSABILITE DU PRESENT DOCUMENT

« *J'atteste que le présent document, qui a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 5 novembre 2026 et qui sera diffusé au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'offre publique de retrait visant les Actions Bourrelier Group comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers et par son instruction n°2006-07 en date du 25 juillet 2006 telle que modifiée le 29 avril 2021, dans le cadre de l'offre publique de retrait initiée par M14 et visant les Actions de la Société.*

Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée ».

Le 5 novembre 2026

Monsieur Jean-Claude Bourrelier, Président-Directeur général

[13] Pages 45 et suivantes.
[14] Pages 2 et suivantes.
[15] Page 33 et page 45.

Annexe 1
Résultats des votes à l'Assemblée Générale

BOURRELIER GROUP

Assemblée Générale Mixte du 23 juin 2026

Nombre de titres formant le capital	**6 221 343**
Nombre total de titres ayant droit de vote	**6 206 356**
Nombre total de voix	**12 369 625**

Ordinaire	Actionnaires	Actions	Voix
Votes par correspondance	1	10	20
Pouvoirs au président	1	50	100
Présents	10	11 572	23 034
Mandats	2	6 150 848	12 300 998
Total	**14**	**6 162 480**	**12 324 152**

Quorum	**99,29%**

Extraordinaire	Actionnaires	Actions	Voix
Votes par correspondance	1	10	20
Pouvoirs au président	1	50	100
Présents	10	11 572	23 034
Mandats	2	6 150 848	12 300 998
Total	**14**	**6 162 480**	**12 324 152**

Quorum	**99,29%**

Résultat du vote

Résolution			Voix exprimées				Voix non exprimées			Votes par correspondance			Vote en séance			Titres ayant le droit de vote	Présents & Représentés		% du Capital Exprimés	Exclus			Etat Adoption
			Pour	%	Contre	%	Abstention	Nul	Blanc	Pour	Contre	Abstention	Pour	Contre	Abstention		Actions	Voix		Action	Voix	% Actions	
1	Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2025	AGO	12 324 142	100,00%	0	0,00%	10	0	0	20	0	0	12 324 022	0	10	6 206 356	6 162 480	12 324 152	99,05%	0	0	0,00%	Résolution Adoptée
2	Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025	AGO	12 324 142	100,00%	0	0,00%	10	0	0	20	0	0	12 324 022	0	10	6 206 356	6 162 480	12 324 152	99,05%	0	0	0,00%	Résolution Adoptée
3	Affectation du résultat des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2025	AGO	12 324 142	100,00%	0	0,00%	10	0	0	20	0	0	12 324 022	0	10	6 206 356	6 162 480	12 324 152	99,05%	0	0	0,00%	Résolution Adoptée
4	Approbation des conventions visées à l'article L 225-38 du Code de commerce	AGO	12 324 142	100,00%	0	0,00%	10	0	0	20	0	0	12 324 022	0	10	6 206 356	6 162 480	12 324 152	99,05%	0	0	0,00%	Résolution Adoptée
5	Fixation du montant global annuel de la rémunération allouée aux membres du Conseil d'Administration	AGO	12 324 142	100,00%	0	0,00%	10	0	0	20	0	0	12 324 022	0	10	6 206 356	6 162 480	12 324 152	99,05%	0	0	0,00%	Résolution Adoptée
6	Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Claude BOURRELIER pour une durée de six (6) années	AGO	12 324 116	100,00%	0	0,00%	10	0	0	20	0	0	12 323 996	0	10	6 206 343	6 162 480	12 324 126	99,05%	0	26	0,00%	Résolution Adoptée
7	Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Michel BOURRELIER pour une durée de six (6) années	AGO	12 315 734	100,00%	0	0,00%	10	0	0	20	0	0	12 315 614	0	10	6 202 152	6 162 480	12 315 744	98,99%	0	8 408	0,00%	Résolution Adoptée
8	Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Annabelle BOURRELIER pour une durée de six (6) années	AGO	12 318 112	100,00%	0	0,00%	10	0	0	20	0	0	12 317 992	0	10	6 203 341	6 162 480	12 318 122	99,01%	0	6 030	0,00%	Résolution Adoptée
9	Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Jean CRITON pour une durée de six (6) années	AGO	12 324 122	100,00%	0	0,00%	10	0	0	0	0	0	12 324 022	0	10	6 206 346	6 162 480	12 324 132	99,05%	0	20	0,00%	Résolution Adoptée
10	Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la Société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce	AGO	12 324 142	100,00%	0	0,00%	10	0	0	20	0	0	12 324 022	0	10	6 206 356	6 162 480	12 324 152	99,05%	0	0	0,00%	Résolution Adoptée
11	Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités	AGO	12 324 142	100,00%	0	0,00%	10	0	0	20	0	0	12 324 022	0	10	6 206 356	6 162 480	12 324 152	99,05%	0	0	0,00%	Résolution Adoptée
12	Autorisation donnée au Conseil d'Administration pour réduire le capital de la Société par annulation d'actions auto-détenues	AGE	12 324 142	100,00%	0	0,00%	10	0	0	20	0	0	12 324 022	0	10	6 206 356	6 162 480	12 324 152	99,05%	0	0	0,00%	Résolution Adoptée
13	Délégation au Conseil d'Administration lui donnant compétence pour procéder à l'émission de tout titre et/ou à l'augmentation du capital social, par émission d'actions ordinaires et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec maintien du droit préférentiel de souscription	AGE	12 324 142	100,00%	0	0,00%	10	0	0	20	0	0	12 324 022	0	10	6 206 356	6 162 480	12 324 152	99,05%	0	0	0,00%	Résolution Adoptée
14	Délégation au Conseil d'Administration lui donnant compétence pour augmenter le capital social par émission sans droit préférentiel de souscription d'actions ordinaires et/ou pour émettre toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à un titre de créance par voie d'offres au public autres que celles visées au paragraphe 1° de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier	AGE	12 324 142	100,00%	0	0,00%	10	0	0	20	0	0	12 324 022	0	10	6 206 356	6 162 480	12 324 152	99,05%	0	0	0,00%	Résolution Adoptée
15	Délégation au Conseil d'Administration lui donnant compétence pour augmenter le capital social par émission sans droit préférentiel de souscription d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre immédiatement ou à terme par la Société par voie d'offres à des investisseurs qualifiés ou à un cercle restreint d'investisseurs visés au paragraphe 1° de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier et de l'article 2(e) du règlement (UE) n° 2017/1129 du 14 juin 2017	AGE	12 324 142	100,00%	0	0,00%	10	0	0	20	0	0	12 324 022	0	10	6 206 356	6 162 480	12 324 152	99,05%	0	0	0,00%	Résolution Adoptée
16	Délégation au Conseil d'Administration lui donnant compétence pour augmenter le capital social, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre immédiatement ou à terme par la Société, réservée à une ou plusieurs personne(s) nommément désignée(s)	AGE	12 324 142	100,00%	0	0,00%	10	0	0	20	0	0	12 324 022	0	10	6 206 356	6 162 480	12 324 152	99,05%	0	0	0,00%	Résolution Adoptée
17	Autorisation donnée au Conseil d'Administration en cas d'augmentation de capital avec ou sans suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'augmenter le nombre de titres à émettre	AGE	12 324 142	100,00%	0	0,00%	10	0	0	20	0	0	12 324 022	0	10	6 206 356	6 162 480	12 324 152	99,05%	0	0	0,00%	Résolution Adoptée
18	Délégation au Conseil d'Administration lui donnant compétence pour augmenter le capital social par incorporation de bénéfices, de réserves ou de primes et attribution d'actions gratuites ou élévation de la valeur nominale des actions existantes	AGE	12 324 142	100,00%	0	0,00%	10	0	0	20	0	0	12 324 022	0	10	6 206 356	6 162 480	12 324 152	99,05%	0	0	0,00%	Résolution Adoptée
19	Fixation du plafond global des émissions susceptibles d'être réalisées en vertu des délégations susvisées	AGE	12 324 142	100,00%	0	0,00%	10	0	0	20	0	0	12 324 022	0	10	6 206 356	6 162 480	12 324 152	99,05%	0	0	0,00%	Résolution Adoptée
20	Autorisation à donner au Conseil d'Administration, conformément à l'article L.225-129-6, pour augmenter le capital dans les conditions prévues à l'article L.3332-18 et suivants du Code du travail en faveur des adhérents à un plan d'épargne d'entreprise (« PEE »)	AGE	20	< 0,01%	12 324 122	> 99,99%	10	0	0	20	0	0	0	12 324 022	10	6 206 356	6 162 480	12 324 152	99,05%	0	0	0,00%	Résolution Rejetée
21	Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités	AGO	12 324 142	100,00%	0	0,00%	10	0	0	20	0	0	12 324 022	0	10	6 206 356	6 162 480	12 324 152	99,05%	0	0	0,00%	Résolution Adoptée

Uptevia
CORPORATE TRUST